



ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Coordonnateur ou coordonnatrice de la recherche

Ministère : Santé

Collectivité : Iqaluit

Référence : 10-507460

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : de 97 372 \$ à 110 510 \$ par année, 37,5 heures/semaine

Prime de vie dans le Nord : 16 008 \$ par année

Syndicat : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Logement : Un logement subventionné n'est pas offert

Date de clôture : Le 7 octobre 2022

@ 23 h 59, heure normale de l'Est

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Relevant du ou de la gestionnaire de l'information sur la santé de la population (GISP), le coordonnateur ou la coordonnatrice de la recherche (le coordonnateur ou la coordonnatrice) offre son expertise, son leadership et sa vision dans l'ensemble du système de santé du Nunavut et est un champion de l'excellence en matière de recherche sur la santé. La personne titulaire de ce poste travaille avec d'autres ministères, des organismes inuits et des organismes de recherche au Nunavut, au Canada et à l'étranger, afin de collaborer, de coordonner et de soutenir l'application des connaissances relatives à la santé des Nunavummiut.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice travaillera avec le ou la GISP, les cadres supérieurs et le personnel du ministère de la Santé pour s'assurer que les efforts de recherche sont coordonnés et que les résultats sont partagés afin d'élaborer des pratiques fondées sur des données probantes. La personne titulaire de ce poste est responsable de la supervision et de la gestion du travail de tout conseiller et expert retenu par le ministère de la Santé pour réaliser des projets. Le coordonnateur ou la coordonnatrice facilitera la collaboration et l'établissement de liens au sein du ministère de la Santé et parmi les principaux partenaires participant à la recherche sur la santé (Qaujigiartiit Health Research Center, Secrétariat du changement climatique, Institut de recherche du Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc, Programme de lutte contre les contaminants dans le Nunavut, etc.). Le coordonnateur ou la coordonnatrice servira également de point de contact au sein du ministère de la Santé et établira des liens avec d'autres membres du personnel du ministère et du GN en général, le cas échéant. La personne titulaire de ce poste assurera la coordination et le soutien du comité de recherche du ministère de la Santé.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement dans le cadre d'un diplôme de premier cycle reconnu dans un domaine connexe tel que les sciences, la santé publique ou les sciences liées à la santé. Deux (2) années d'expérience de travail dans le domaine de la recherche, y compris les études de recherche, la rédaction de rapports, une expérience professionnelle dans le domaine des politiques et de l'élaboration de documents de prise de position et de documents d'information, sont également requises. Une maîtrise dans un domaine connexe serait un atout.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.



ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

OFFRE D'EMPLOI

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimagatuqangit, de l'inuktitut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalentes aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ par courriel à gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.